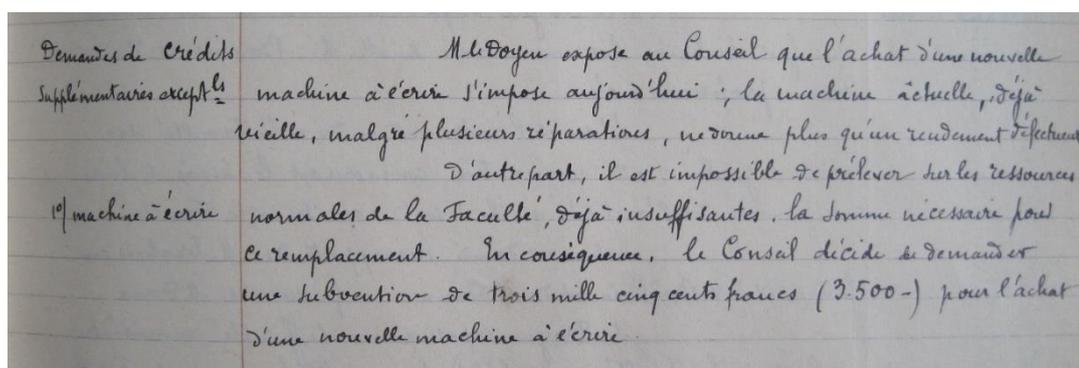


CHRONIQUES DE NOTRE COMPOSANTE

Marie-Odile BERNEZ

Machines à écrire

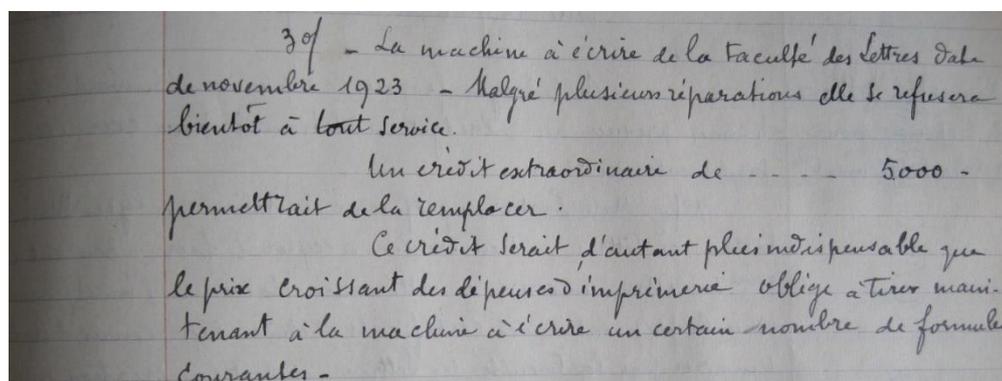
La Faculté de Lettres doit investir dans les équipements les plus modernes. Dans le *Registre des Conseils de la Faculté de Lettres*, on lit en date du 11 mars 1937 :



« M. Le Doyen expose au Conseil que l'achat d'une nouvelle machine à écrire s'impose aujourd'hui ; la machine actuelle, déjà vieille, malgré plusieurs réparations, ne donne plus qu'un rendement défectueux.

D'autre part, il est impossible de prélever sur les ressources normales de la Faculté, déjà insuffisantes, la somme nécessaire pour le remplacement. En conséquence, le Conseil décide de demander une subvention de trois mille cinq cents francs (3.500) pour l'achat d'une nouvelle machine à écrire. »

La subvention n'a sans doute pas été versée, car au *Registre des Conseils de la Faculté de Lettres* du 13 mars 1939, on peut lire cette fois :



« La machine à écrire de la Faculté de Lettres date de novembre 1923. Malgré plusieurs réparations, elle se refusera bientôt à tout service.

Un crédit extraordinaire de5.000
permettrait de la remplacer.

Ce crédit serait d'autant plus indispensable que le prix croissant des dépenses d'imprimerie oblige à tirer maintenant à la machine à écrire un certain nombre de formules courantes. »

Le 16 juillet 1959, on lit encore :

« Monsieur le Doyen fait part au Conseil du désir de Monsieur Corbet, professeur de langue et littérature russes, d'acquérir une machine à écrire d'occasion, à caractères russes, nécessaires à l'exécution de travaux pratiques destinés aux étudiants. Comme il est difficile de se procurer une machine à écrire à caractères russes, il serait souhaitable de pouvoir acheter la machine proposée à Monsieur Corbet. Le prix demandé pour cette machine à écrire est de 44 000 frs.

A l'unanimité, le Conseil décide l'achat de la machine à écrire proposée à Monsieur Corbet et décide d'imputer le montant de la dépense sur l'article 17⁵ du budget ordinaire de la Faculté. »

44 000 francs la machine ! Nous parlons en anciens francs, bien sûr. Les nouveaux francs sont introduits au 1^{er} janvier 1960.